

# Ordonnance souveraine n° 15.083 du 30 octobre 2001 rendant exécutoire la Convention internationale pour la répression des attentats à l'explosif, faite à New York le 15 décembre 1997

---

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	30 octobre 2001
Publication	<a href="#">Journal de Monaco du 9 novembre 2001</a> <sup>[1 p.3]</sup>
Thématiques	International - Général ; Défense, paix et sécurité ; Défense, sécurité ; Lutte contre le terrorisme et le crime organisé

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2001/10-30-15.083@2001.11.10>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu la Constitution ;

Nos instruments de ratification à la Convention internationale pour la répression des attentats à l'explosif, fait à New York le 15 décembre 1997, ayant été déposés le 6 septembre 2001 auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ladite Convention entrera en vigueur pour Monaco à dater de la publication de la présente ordonnance.

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 9 novembre 2001

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2001/Journal-7520>